

*Impôt sur le revenu—Loi*

duction nationale brute, mais aussi notre possibilité de concurrencer sur le marché international pour que nos produits soient de meilleure qualité et que cela permette à nos industriels de supporter facilement la concurrence des industries et des importations.

● (1612)

Je recevais au début de la semaine un mémoire d'une industrie de chez nous, dans le domaine du textile, et l'on me faisait connaître la situation difficile dans laquelle ces industries, notamment celle qui est en cause, agissent présentement. J'en ai parlé au cours du mois de décembre, et j'ai démontré que des propriétaires de ces industries, de ces manufactures font preuve de courage en continuant d'agir avec presque pas de profits ou sans profit dans l'espoir que le gouvernement central, par des contrôles plus sévères sur les importations, permettra à ces industries de continuer d'occuper une plus grande part du marché et de maintenir au moins le niveau d'emploi qui existait au cours de l'année 1977.

Or, monsieur le président, en plus de cette mesure qui est prévue par le bill C-23, je voudrais de nouveau faire la suggestion que j'ai déjà faite à la Chambre, qu'on a même étudiée à l'occasion d'une journée réservée à l'opposition, et à ce moment-là, j'ai aimé l'attitude de tous les députés à la Chambre, de quelque parti que ce soit, parce que cette motion avait été étudiée soigneusement, objectivement, avec sincérité par tous les députés qui ont participé à cette journée réservée à l'opposition, et je veux parler de l'escompte sur les prix des produits canadiens que le gouvernement canadien pourrait par une loi décréter sur certains produits dont les producteurs sont en plus grande difficulté. Cela m'amène à parler brièvement de la situation qui est faite actuellement à des centaines de producteurs de produits laitiers, surtout les producteurs de lait industriel dont le contingentement est épuisé depuis les mois de novembre, décembre et janvier derniers. Si le calendrier de la politique laitière n'est pas changé très prochainement, ces producteurs devront envisager le fait d'être obligés de restreindre leur production, de pénaliser leurs vaches laitières jusqu'au 1<sup>er</sup> avril prochain. Pourtant, ces producteurs ont des engagements sérieux à l'égard de leurs caisses populaires, de leurs banques, de ceux qui leur accordent des crédits pour l'achat de moulées laitières ou de machines agricoles.

On dira, monsieur le président, que le député de Bellechasse revient souvent sur cette question! Oui, je n'ai pas honte de le faire parce que je connais bien le problème et je ne voudrais pas que, dans un an ou deux ans, notre pays soit à court de producteurs laitiers à cause d'un manque de prévoyance actuellement parce que je rencontre de nombreux jeunes producteurs à qui j'ai conseillé d'acheter la terre du père ou celle du voisin plutôt que de la laisser vendre à des étrangers qui laissent aller un sol fertile à la ruine. On parle de la conservation du sol. Cela n'appartient pas seulement au gouvernement du Québec de voir à la conservation du sol. Il nous appartient à nous de travailler à la conservation du sol parce que supposons que nous changeons les gouvernements, ayons la forme de gouvernement qu'on voudra au Canada ou dans les provinces, il restera toujours qu'il faudra avoir recours à des gens de la terre pour avoir la nourriture nécessaire pour s'alimenter.

Alors, si l'on est conscient de tout cela, je pense qu'il serait temps, monsieur le président, et c'est la suggestion que je veux faire, que le gouvernement en arrive, soigneusement, tout de

suite, à la possibilité d'établir un escompte sur les produits laitiers, disons sur le lait nature d'abord, parce que le surplus de lait nature s'en vont au lait industriel, et l'on sait toute la querelle que cela a amenée l'an dernier. On a fait se quereller les producteurs de lait nature avec les producteurs de lait industriel, et cela a de graves conséquences, savoir faire se quereller les enfants d'une même famille. Entre voisins, cela peut se tolérer, mais lorsque l'on vit dans la même maison, ou que l'on vit des revenus de la même industrie, du même produit, alors cela est grave.

Donc si l'on décrétait un escompte sur les prix d'avance, sur la pinte de lait... Quelqu'un me faisait remarquer dernièrement que l'on utilise maintenant le système métrique, c'est 52c. Avant c'était à la pinte, et c'était également 52c... Alors on donne moins de lait au consommateur selon le nouveau système, et on lui fait payer le même prix. Mais cela n'a pas de sens! Alors la dame a acheté une pinte de lait, en verre, puis elle a pris un litre de lait en carton qu'elle a vidé dedans. Et cela m'a démontré qu'il y avait réellement une différence d'un bol à thé. Alors si dans une famille on achète quatre litres, cela veut dire que l'on a acheté l'équivalent de quatre bols à thé de moins, mais pour lequel on a payé.

Alors, encore là, c'est le rôle du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Allmand) de voir à l'application de ce changement dans le domaine des mesures des produits utiles, des produits de consommation que le consommateur doit acheter chaque jour.

Monsieur le président, si l'on décrétait un escompte, comme on l'a fait en 1972! On s'en souvient, sous un gouvernement minoritaire, le gouvernement canadien avait décrété un escompte de 5c. la pinte de lait, et pendant les quelques mois que cette politique a été en vigueur, on a distribué à travers le Canada 181,000 millions de dollars, donc on a activé la consommation de lait pour une somme de 181,000 millions de dollars. On a donc aidé les consommateurs canadiens. On a augmenté le pouvoir d'achat de ceux qui en ont véritablement besoin de 181,000 millions de dollars. Cela était possible, monsieur le président, en 1972, alors que nous vivions sous un gouvernement minoritaire qui prêtait une oreille attentive aux revendications de la population, qui nous permettait tout de même d'administrer notre pays. On n'a pas vu les gouvernements des autres pays venir se mêler de nos affaires parce que nous avons un gouvernement minoritaire. Le Parlement n'était pas minoritaire. A ce moment-là, le Parlement exerçait son véritable rôle d'inspirateur, de législateur et l'exécutif exerçait son véritable rôle d'exécuter de la volonté d'un parlement.

Je n'ai pas peur de cela moi, monsieur le président, un gouvernement minoritaire, parce que, à ma connaissance, cela a été profitable à notre pays.

J'ai entendu dernièrement des remarques, je pense que c'était à la télévision anglaise, à la CBC, à l'effet que peut-être nous aurions des élections au cours de l'année 1978. Cela est bien possible. Mais on ajoutait qu'il était peut-être possible que le résultat de ces élections nous donne un gouvernement minoritaire. Mais, mon Dieu, si c'est cela la volonté du peuple, il n'y a pas de problème. On dit que l'on vit dans une démocratie, le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. J'étais petit bonhomme un jour, et j'ai entendu le très honorable Mackenzie King parler à Québec. Il ne disait